

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025 28	DEMANDE AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique aux membres présents du Conseil Municipal que lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué l'idée de mettre en place un radar pédagogique à l'entrée du village, au niveau du quartier de la Prévende, afin d'inciter les gens à ralentir.

Nous avons demandé deux devis à la société BG Signalisation : l'un pour un radar pédagogique solaire et l'autre pour un radar pédagogique avec branchement sur le réseau électrique. Le devis pour le radar pédagogique solaire s'élève à 1 563,52€ HT et le devis pour le radar pédagogique avec branchement sur le réseau électrique s'élève à 1 393,52€ HT.

Monsieur le Maire propose de retenir le radar pédagogique solaire car là où nous souhaitons l'implanter, nous ne sommes pas sûr que le réseau électrique y soit et nous ne voulons pas trouser la route. Il propose également de solliciter une demande de subvention dite « Amendes de police » auprès du Département des Hautes-Pyrénées.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré:

- accepte le devis de la société BG Signalisation pour le radar pédagogique solaire ;
- mandate Monsieur le Maire à demander les financements les plus élevés auprès du Département des Hautes-Pyrénées ;
- mandate Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires relatives à cette affaire et à signer toutes pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

